

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DES CINÉMAS PARTENAIRES

Chaque cinéma qui accueille *Lycéens et apprentis au cinéma* devient partenaire du dispositif, adhère à ses objectifs et contribue à sa mise en œuvre.

### ☞ PRINCIPE DU DISPOSITIF

*Lycéens et apprentis au cinéma* s'applique à développer chez les élèves une approche critique des films, une culture cinématographique qui replace l'œuvre dans son contexte historique, esthétique et économique, et à leur donner des éléments d'analyse filmique. Cette action comporte :

- la **diffusion d'œuvres** cinématographiques contemporaines ou patrimoniales, françaises ou internationales, des courts métrages, des documentaires,
- des **documents d'accompagnement** pour chaque film,
- **une carte *Lycéens et apprentis au cinéma***, distribuée aux enseignants coordinateurs et élèves, qui permet d'accéder au tarif le plus bas ou à un tarif spécifique dans les salles participantes.
- des **accompagnements culturels** (interventions de professionnels du cinéma, parcours de cinéma, festivals, ateliers...),
- des **formations** à l'attention des enseignants et des responsables de l'action dans les cinémas.

Le succès du dispositif dépend largement de la qualité des relations de travail qui se développent entre l'équipe de la salle de cinéma, les enseignants, les différents intervenants, les élèves et la coordination régionale.

### ☞ CIRCULATION DES COPIES

Les **dates de projection (KDM) et de circulation des films (DCP) sont choisies par les salles** via votre «Espace PRO» accessible depuis notre site.

Chaque **salle va chercher la copie dans la salle qui la précède sur les tableaux de circulation départementaux**. Il est indispensable de se mettre en relation auparavant avec elle.

En aucun cas, **les copies ne doivent retourner au stock**, même pendant les vacances scolaires.

### ☞ ACCOMPAGNEMENT DES SÉANCES

Les séances doivent être accompagnées d'**une brève présentation du film** (10 mn environ). Dans le cas où aucune personne de l'équipe de la salle ne peut effectuer la présentation, il est important que la salle en informe le ou les établissements scolaires concernés et nous le signale en amont de la séance.

En effet, il est essentiel de s'assurer que les élèves puissent contextualiser le film qu'ils vont voir.

### ☞ PROJECTIONS

Le cinéma organise les séances en discussion avec le coordinateur du dispositif de chaque établissement. Chaque cinéma partenaire s'engage à garantir une **qualité optimale lors des séances** :

- accueil des élèves et des enseignants (soit par la personne responsable du jeune public, soit par un membre de l'équipe du cinéma) et présentation de chaque séance,
- respect du format de projection (image/son)
- projection des films étrangers en version originale sous-titrée

**Pour tout problème ou modification de dates des KDM et de circulation des DCP**, un signalement doit être envoyé à la coordination régionale du dispositif.

Les copies *Lycéens et Apprentis au cinéma*, financées par le CNC, sont réservées à des projections dans le cadre de ce dispositif. Cependant, le cinéma partenaire peut proposer **3 séances supplémentaires par film ouvertes à tous les publics**, aux tarifs habituels de la salle **sous réserve d'en informer au préalable le distributeur**.

Toutes les projections donnent lieu à une **déclaration de recettes** selon la procédure commerciale habituelle, sachant que le taux de location des copies est, sauf indication particulière, fixé à 30 % sans minimum garanti. En accord avec les distributeurs, les **tarifs pratiqués** lors des projections du dispositif seront de **2,50 € par élève**. Le principe de gratuité est acquis pour les enseignants et accompagnateurs. **L'effectif** ne doit pas excéder **120 élèves** par séance, pour le bon déroulement des projections.

### Coordination régionale

ACRIF– Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France  
en partenariat avec les Cinémas Indépendants Parisiens